

Le Vallagnon

Bulletin municipal semestriel - été 2026

n°1



> Conseil municipal



> Actualité



> Projets



> Culture

3 - L'édito du maire

4 - Présentation du conseil Municipal

5 - Questions / Réponses au Maire

7 - Budget

8 - Point sur les travaux

9 - Vie de la commune

10 - Culture et événements

12 - Agenda

État civil :

Mariages :

30/05/2025 - Claire SIBONY de Fraisse-Bas et Thierry SOUYEUX,

30/08/2025 - Marine LECOEUCE et Kentin JAURIAC du Four à Chaux ,

20/04/2026 - Sabah AL NASSERY et Véronique FEYTE du Lioran,

Décès :

15/08/2025 - Nicolas POUTHIER (touriste décédé au Lioran),

02/11/2025 - Paul FAGEOL de Laveissière,

28/12/2025 - Mireille COURCHINOX de Fraisse-Haut,

01/01/2026 - Serge FEYTE du Lioran,

15/02/2026 - Bernard BRUYANT de Fraisse-Haut,

09/03/2026 - Maurice CHASTEL de Laveissière,

31/05/2026 - Louise RODIER de Laveissière.

Nouvel artisan sur la commune :



G PLOMBERIE-CHAUFFAGE
Un artisan à votre service

Plomberie / Salle de bains clé en main / Carrelage
Portes à bois-granulés / Remontage
Néof / rénovation / Dépannage

Guillaume GRANIER
5Bis rue du puy seychouse
15300 LAVEISSIERE
06 61 11 73 29

Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

Contacts utiles

SAMU : 15

Police-secours : 17

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114

Samu social : 115

Incident fibre ou téléphone :

dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/home

Mairie de Laveissière : 04 71 20 04 42

Ouverture au public

de 8h30 à 12h, du lundi au vendredi

Fermeture les après-midis

Merci de privilégier : secretariat@laveissiere.fr

Services Communaux et Intercommunaux :

Ecole : 04 71 20 10 93

Micro-crèche : 04 71 20 12 43

Hautes Terres Communauté : 04 71 20 22 62

Le Vallagnon, bulletin d'information municipal gratuit.

Édité par la municipalité de Laveissière.

Directeur de la publication :

Christian Bouvet.

Responsables de rédaction :

Alexandre Albisson et Bastien Bechon.

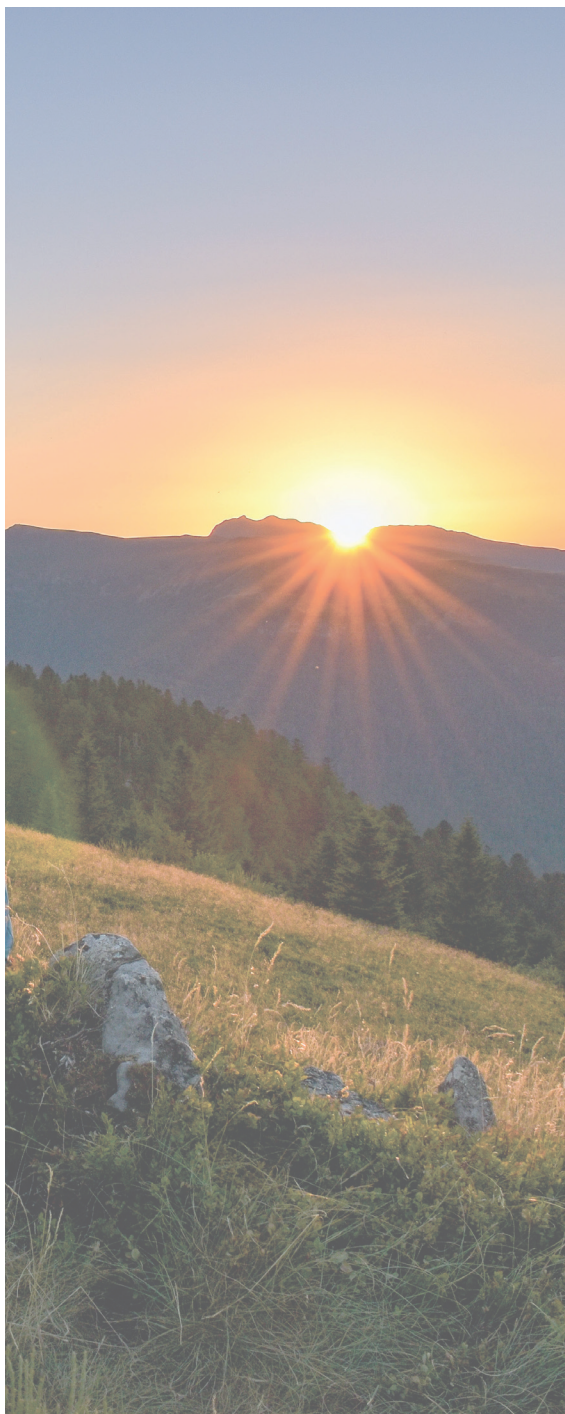
Impression : Graphi Styl'. Tirage : 300 exemplaires.



www.laveissiere.fr



Commune de Laveissière



Chères vallagnones, chers vallagnons,

Au nom du conseil municipal, je tenais à vous remercier de votre confiance lors du scrutin du 15 mars.

Le haut niveau de participation et d'adhésion malgré la présence d'une seule liste en est la preuve.

Ce résultat va nous permettre de mener le programme présenté dans notre profession de foi. Il conforte notre engagement commun à développer la vitalité de notre commune pour la rendre plus attractive.

Ce premier numéro de notre journal semestriel «Le Vallagnon» vous permettra de mieux connaître vos élu(e)s et les responsabilités inhérentes à leurs fonctions.

La situation financière de la commune vous sera présentée sous la forme de questions-réponses à votre Maire.

Nous ferons un point sur les travaux en cours et à venir avec notre adjoint aux travaux.

Un focus sera dédié à l'arrivée du Tour de France et au programme d'animations à venir.

Enfin, une rubrique sera consacrée à notre histoire locale et à une question sur celle-ci.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier numéro qui je l'espère répondra à notre volonté de transparence et à vos premières interrogations.

Bien entendu, nous restons ouverts à vos propositions pour améliorer les publications à venir.

Christian Bouvet
Maire de Laveissière

Ateliers Informatiques :

Dans le cadre des actions de médiation numérique portées par Hautes Terres Communauté, un cycle d'ateliers d'initiation à l'informatique vous est proposé **à partir du 10 septembre 2026**.

Ces ateliers ont pour objectif d'accompagner les habitants dans l'apprentissage des bases de l'informatique (prise en main, usages courants, internet...).

- Cycle de 8 ateliers
- En mairie de Laveissière de 14h à 16h le jeudi après-midi
- Gratuit, limité à 7 personnes

Sur inscription auprès de Sophie Aïchaoui,
Conseillère numérique Hautes Terres Communauté

06 70 81 83 86



Présentation du conseil municipal



Christian Bouvet

Maire

9^{ème} Vice président Hautes Terres
Communauté délégué à la politique
massif et montagne, à la mobilité et
aux liaisons cyclables
T : SAEM du Lioran, Syndicat mixte
du Lioran



Fabien Vidal

1^{er} Adjoint en charge du cadre de vie
et du tourisme

1^{er} vice président Syndicat mixte du
Lioran
Conseiller communautaire
Membre du CODIR Hautes Terres
Tourisme (collège des élus)
T : SAEM du Lioran, CIT, sécurité
incendie



Josiane Delmas

2^{ème} Adjointe en charge de la vie
sociale, de l'éducation et des
associations

T : Comité National d'Action Sociale
(CNAS), Partenariat «Crèches Murat-
Laveissière»



Gérard Aubertie

3^{ème} Adjoint en charge de
l'aménagement et des travaux

T : Syndicat Départemental d'énergies
du Cantal



Marie-Pierre Beauvais

Conseillère

S : Partenariat «Crèches Murat -
Laveissière»



Sylvie Escure

Conseillère

T : Syndicat mixte du Puy Mary,
AGEDI



Eric Chalbos

Conseiller

T : Syndicat départemental d'énergies
du Cantal



Hélène Armand

Conseillère

S : Parc Naturel Régional des Volcans
d'Auvergne



David Bailly

Conseiller



Hélène Le Loup

Conseillère



Bérangère Souberbielle

Conseillère



Emmanuel Rigal

Conseiller

T : Syndicat mixte de gestion de
l'aérodrome de St Flour



Béatrice Bertrand

Conseillère déléguée aux finances

S : Grand Site du Puy Mary, Syndicat
mixte de gestion de l'aérodrome de
St Flour, Association des communes
forestières du Cantal



Bastien Bechon

Conseiller

T : Parc Naturel Régional des Volcans
d'Auvergne
S : Syndicat interdépartemental de
gestion de l'Alagnon et de ses affluents
(SIGAL)



Alexandre Albisson

Conseiller délégué à la culture

T : Association des Communes
Forestières du Cantal
Correspondant Défense auprès
du ministère des Armées

* Commission Finances et Administration générale

* Commission Aménagements, Travaux, Cadre de vie, Tourisme

* Commission Vie sociale, Education, Association, Patrimoine, Communication

T : délégué titulaire
S : délégué suppléant

Vie de la commune

Questions-Réponses à

Christian Bouvet, Maire de Laveissière



Monsieur Le Maire, pouvons-nous connaître les indemnités versées à nos élus ?

Cette question est totalement légitime, le montant des indemnités aux élus se détermine dans un cadre législatif que nous avons bien entendu totalement respecté.

L'indemnité du Maire n'est pas votée par le conseil municipal dans la mesure où son montant s'inscrit dans le cadre légal. Pour notre commune, le montant s'élève à 1820,96 euros bruts soit 1441,47 euros net.

En tant que vice-président « Massif mobilité » je perçois une indemnité de 657,68 euros brut, soit 525 euros net. Ces sommes sont en parties imposables.

Pour les adjoints et délégués un montant global est voté par le conseil municipal sur la base d'un texte réglementaire, ce montant est de 17 417 €.

La répartition se répartit comme suit :

Premier adjoint : 418 €

Deuxième adjoint : 331 €

Troisième adjoint : 331 €

Déléguée aux finances : 175 €

Monsieur le Maire, comment avez-vous trouvé la situation financière de la commune ?

En ce début de mandat :

La précédente municipalité avait opté pour la mise en place de financements à court terme dans l'attente de subventions et la mise en place d'un crédit à moyen terme (non déposé) ayant pour objets les financements de la réhabilitation énergétique du camping et la création de la station d'épuration.

Ce choix a conduit à une impasse de trésorerie en début de mandat car il a obéré le fonds de roulement de la commune.

Nous avons dû avoir recours à une ligne de trésorerie de 300 000 euros dont 250 000 euros mobilisés pour assurer nos dépenses quotidiennes et à de l'autofinancement sur les investissements à payer.

Le montant des financements à court terme à solder était de 543 767 €. La situation va se régulariser avec la mise en place d'un financement de 500 000 euros sur 25 ans permettant de financer à la fois les travaux engagés et les travaux séparatifs à venir pour ce qui concerne le budget eau et assainissement.

Les travaux du séparatif liés à la construction et au bon fonctionnement de la nouvelle station d'épuration sont décalés pour la fin d'année ou début 2027 en raison d'une interrogation sur le montant et la date de paiement de la subvention de l'agence de l'eau.

La ligne de trésorerie va se régulariser à partir des dotations de l'État et des remboursements à percevoir. Historiquement, le mois d'avril est un mois de trésorerie basse pour la commune.

Pour ce qui concerne l'avenir :

Nous avons mandaté un cabinet de conseil dont le gérant est Cédric Cibiel originaire de Fraisse Bas.

Le coût de la mission est de 4320 €. Ce cabinet va nous accompagner dans l'analyse de nos finances afin de déterminer nos marges de manœuvres financières et de se projeter sur les 4 années à venir.

Ainsi, nous pourrions aborder nos choix d'investissements sereinement pour concrétiser nos projets tout en gardant un équilibre financier de bon niveau et ne pas compromettre l'avenir.

Monsieur le Maire, y a-t-il plusieurs budgets sur la commune ?

Oui, il y a sur la commune 5 budgets avec une partie fonctionnement et une partie investissement pour chacun de ces budgets :

Le premier budget est un budget général avec :

les dépenses de fonctionnement (ex : salaires, chauffages, ...), les recettes proviennent essentiellement des dotations de l'état et de la fiscalité (taxe foncière, taxe résidence secondaire, taxe non bâti).

Ce budget doit être excédentaire, il permet d'autofinancer les investissements et rembourser les emprunts des investissements réalisés. Pour notre commune, ce budget va également financer les budgets déficitaires.

Le deuxième budget est le budget de l'eau et de l'assainissement.

Les dépenses sont les coûts de fonctionnement et l'amortissement des réseaux. Les recettes proviennent des taxes sur l'eau et l'assainissement (forfait et consommation). Pour notre commune, ce budget est équilibré par une subvention communale d'environ 50 000€ pour cette année.

Le troisième budget est le budget de la micro-crèche.

Les dépenses sont les coûts de fonctionnement (personnel, chauffage, ...). Les recettes proviennent des aides et des cotisations des parents. Pour notre commune, ce budget est subventionné à hauteur d'environ 70 000 € pour cette année.

Le quatrième budget est le budget du lotissement lac glory.

Ce budget enregistre les opérations liées à la gestion du foncier et à l'aménagement pour viabiliser le lotissement. La commune n'est pas propriétaire des terrains mais a une location sous forme de prêt auprès de l'établissement public foncier.

Nous connaissons son excédent ou son déficit lors du dénouement des opérations lors de la vente des 4 lots viabilisés. Ce budget a bénéficié d'une subvention.

Le cinquième budget est le budget du lotissement du pradel.

Ce budget est ouvert, il a permis l'acquisition du terrain. Pour la commune, il s'agit dans l'immédiat d'une réserve foncière.

Monsieur le Maire, comment vous et votre conseil municipal voyez l'avenir ?

Notre commune a de nombreux atouts mais aussi des faiblesses, nous devons en être conscients.

Nous pouvons aborder l'avenir sereinement dans la mesure où nous arriverons à maîtriser nos charges, bien choisir et financer nos investissements.

Je suis optimiste et croyez que moi-même et mon équipe mettons tout en œuvre pour réussir.

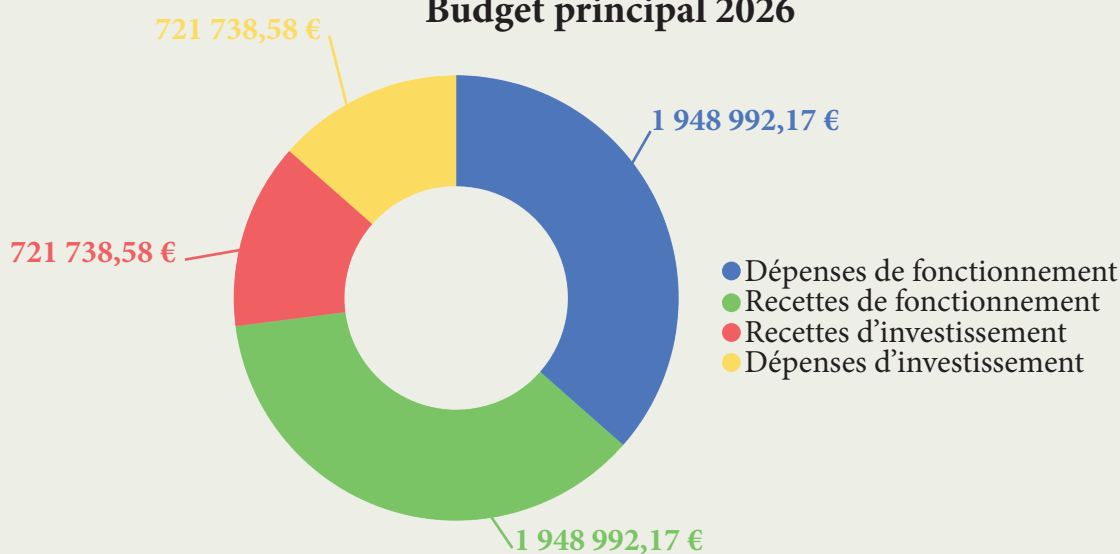




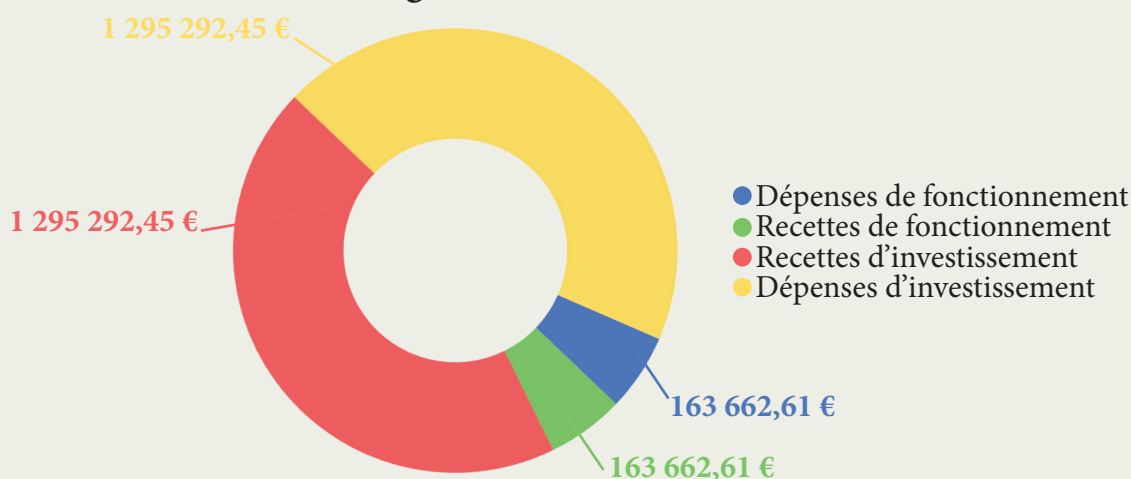
Par Béatrice Bertrand :

Budget

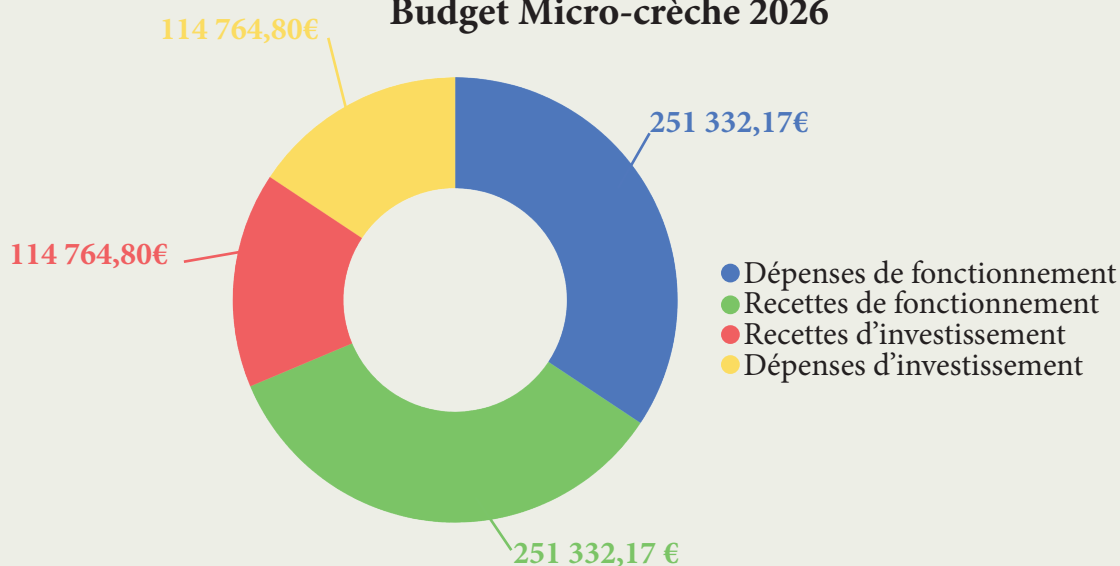
Budget principal 2026



Budget Eau et assainissement 2026



Budget Micro-crèche 2026



Travaux



Par Gérard Aubertie, David Bailly et Emmanuel Rigal

Nos premières initiatives :

- Commencer à répondre aux demandes recueillies auprès des administrés lors de la campagne électorale afin de réaliser les travaux demandés. Par exemples : nettoyages des abords des fontaines, des points d'apport des déchets, des trottoirs, des résidus de pouzzolane
- Assurer la continuité des travaux engagés par la commune : lotissement Lac Glory, séparatif eaux usées et pluviales, lancement de la station d'épuration ...
- Entretien quotidien : buron de Belles-Aigues, castine autour de l'étang, mise en marche de la piscine, fauchages, cimetière, étang
- Préparation des voiries pour le Tour de France. (Reprise et nettoyage).
- Enterrement des lignes réseau sec La Chassagne en s'appuyant sur les travaux d'un particulier.
- Ouverture de la piscine
- Création de deux fosses pour recevoir les eaux usées des camping-car et éviter une pollution de la station d'épuration

Les travaux à venir :

- Local de chasse, nous travaillons avec les services de l'État afin d'optimiser le projet.
- Rénovation des logements locatifs.
- Réseau séparatif en continuité de la création de la station d'épuration
- Voirie reprise ponctuelle
- Projet Lioran 2050

Visite préfectorale au Lioran



Philippe Loos - Préfet du Cantal, accompagné de Bruno Faure - Président du conseil départemental, est venu au Lioran pour voir les installations neige de culture, le téléphérique et la réserve d'eau.

Reprise de concessions au cimetière



Par Alexandre Albisson :

Afin de garantir la salubrité publique et le respect dû aux morts, une procédure de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon est lancée à partir du 27 juin 2026.

La liste des concessions concernées est affichée au cimetière et en mairie. Les ayants-droits sont priés de se manifester auprès du secrétariat avant le 27 juin 2027.

Une attention particulière sera portée aux concessions où reposent des Morts pour la France.

Vie de la commune

Etat des lieux - parc locatif



Par Sylvie Escure et Béatrice Bertrand :

Nous avons établi un état du parc locatif arrêté au mois d'avril 2026.

La Commune est propriétaire de 12 logements locatifs annuels :

L'ancienne école de Chambeuil - 1 appartement loué et 1 à rénover entièrement

L'ancienne maison forestière - louée

L'ancienne poste - 2 appartements loués

Au-dessus de l'école - 2 appartements loués

L'ancien presbytère - 2 appartements loués

La Dation (Font d'Alagnon) - 1 appartement loué et 1 à rénover entièrement

Au-dessus du multiple rural - 1 appartement loué avec le fonds de commerce

Le montant annuel de cette partie locative est de 46 445 €.

Il est nécessaire de prévoir rapidement une rénovation énergétique sur l'ensemble de ces appartements.

Nous avons également constaté un mode de chauffage uniquement fuel ou gaz sur ces logements.

A titre indicatif, la charge énergétique de la Commune est de 24 670€/an

Ces constats nous ont amenés à lancer deux études :

1. La rénovation énergétique de l'ensemble de nos bâtiments avec recherche du maximum de subventions aussi bien pour les études que pour les travaux

2. Une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur bois alimentant une chaudière unique tous nos bâtiments qui sont bien regroupés au niveau du bourg (la possibilité de raccorder des privés sur le circuit du réseau de chaleur sera évoquée). L'étude est conduite par Energie15 et bien entendu avec la recherche d'un maximum de subventions.

Nous avons renouvelé nos conventions :

Pour ce qui concerne le camping, la convention inclut : entrée piscine avec redevance indexée sur les entrées, ensemble immobilier, convention de déneigement, convention espaces verts et mise à disposition de matériels.

Pour ce qui concerne les propriétés rurales, la mise à jour annuelle a été réalisée.

Mise en vente de la Grange de Ganilh



Par Bastien Bechon :

La commune avait acheté les biens de la Grange de Ganilh afin d'installer la nouvelle station d'épuration. Nous souhaitons mettre en vente l'ensemble des bâtiments.

Culture et événements

A vos agendas



Par Josiane Delmas et Marie-Pierre Beauvais

Fête de l'école du 19 juin !

Le 19 juin s'est déroulé la fête de l'école !

Fruit d'une belle collaboration entre la micro-crèche et l'école primaire, cet événement a mis à l'honneur le travail des enfants et l'accompagnement qui leur est proposé tout au long de leur parcours.

Les parents ont pu découvrir, à côté de la micro-crèche, l'exposition des réalisations des élèves, témoignage de leur année scolaire riche en apprentissages et en projets.

Une collation a été offerte pour profiter pleinement de ce moment convivial.

Nous pouvons compter sur l'engagement des équipes pour l'épanouissement des enfants.

Du premier accueil en micro-crèche jusqu'à la fin de l'école primaire, tout est mis en œuvre pour garantir un suivi de qualité et un cadre bienveillant à chacun.



Par Alexandre Albisson

Festival international du Théâtre de rue d'Aurillac (Champ Libre)

Spectacle Pelat de Joan Catala

Jeudi 6 août à 19h à l'ancien terrain de tennis - gratuit

Pelat est une proposition qui efface les frontières entre danse, cirque, théâtre et performance, entre public et spectacle. En s'inspirant des fêtes catalanes traditionnelles autour du mât de cocagne, Joan Catala propose une poésie gestuelle autour d'un simple poteau de bois, d'un seau, de ceintures et de cordes. Alors qu'il se lance dans un pas de deux insolite avec ce mât, le jauge, le manipule, l'apprivoise, son objectif se dessine : veut-il se hisser en haut du poteau ?

Il ne pourra réussir seul, il lui faudra la complicité des spectateurs...



Par Hélène Le Loup et Hélène Armand

Retour des marchés de pays à Laveissière

**Le 20 juillet et le 24 août
de 18h à 22h à l'ancien terrain de tennis**

Présence de producteurs locaux,
Restauration sur place,
Animation musicale.



Par Fabien Vidal



TOUR de France™

Tour de France 2026 au Lioran :

Cette année, notre fête nationale du 14 juillet 2026 revêtira une saveur toute particulière. Laveissière aura le privilège d'être au cœur de l'événement sportif le plus attendu de l'année : le Tour de France.

À l'occasion de la 10^{ème} étape, qui reliera Aurillac à notre station du Lioran, le peloton traversera notre beau territoire cantalien. C'est une immense fierté pour notre commune de voir les plus grands champions cyclistes mondiaux évoluer sur nos routes, au pied de nos sommets emblématiques.

Une journée historique pour notre commune. Ce 14 juillet sera une journée de célébration, de partage et de ferveur populaire. Que vous soyez passionnés de vélo ou simplement désireux de vivre un moment unique en famille, c'est l'occasion idéale pour nous rassembler et montrer au monde entier la beauté de nos paysages et la chaleur de notre accueil cantalien.

Fiche d'identité de l'étape :

Date : Mardi 14 juillet 2026

Parcours : Aurillac - Le Lioran (100 % cantalien)

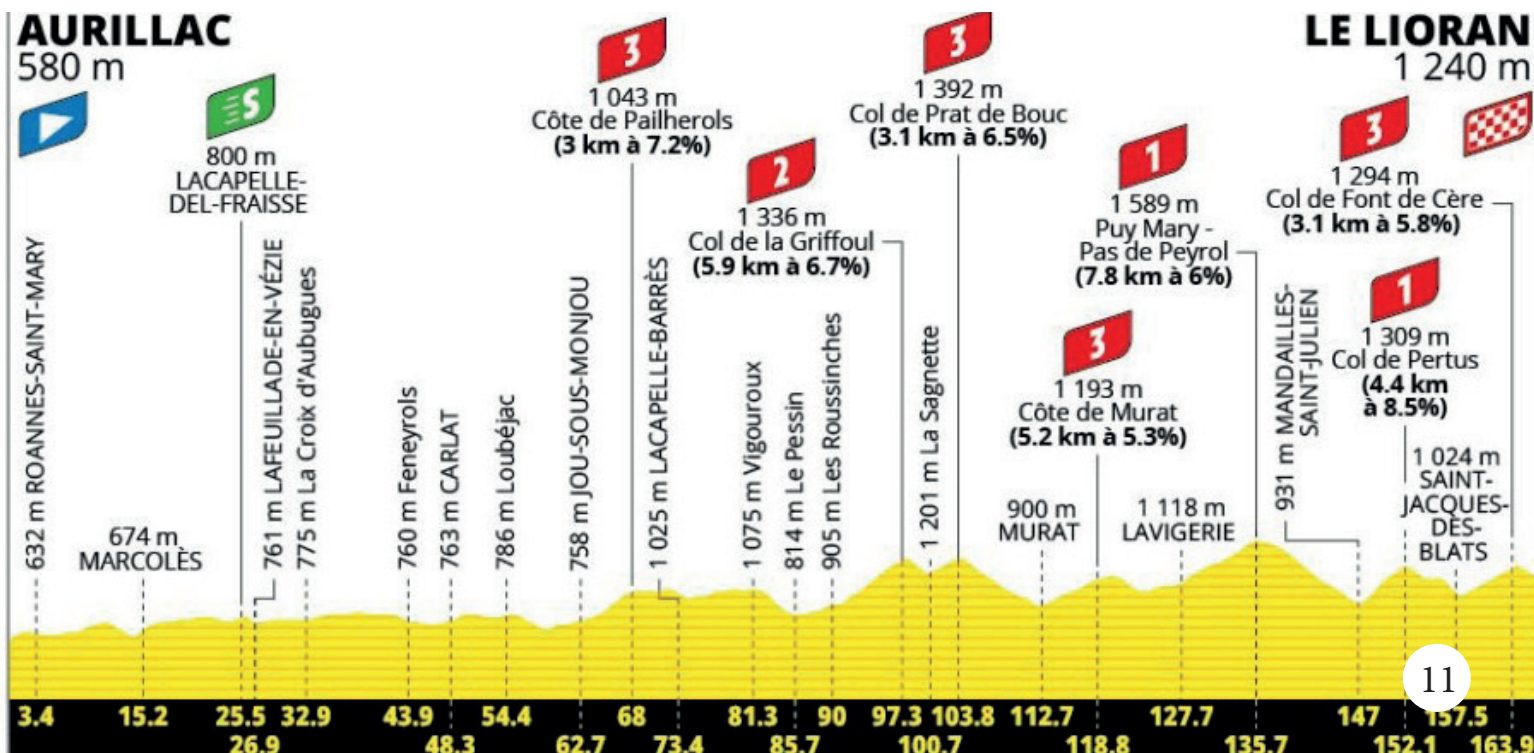
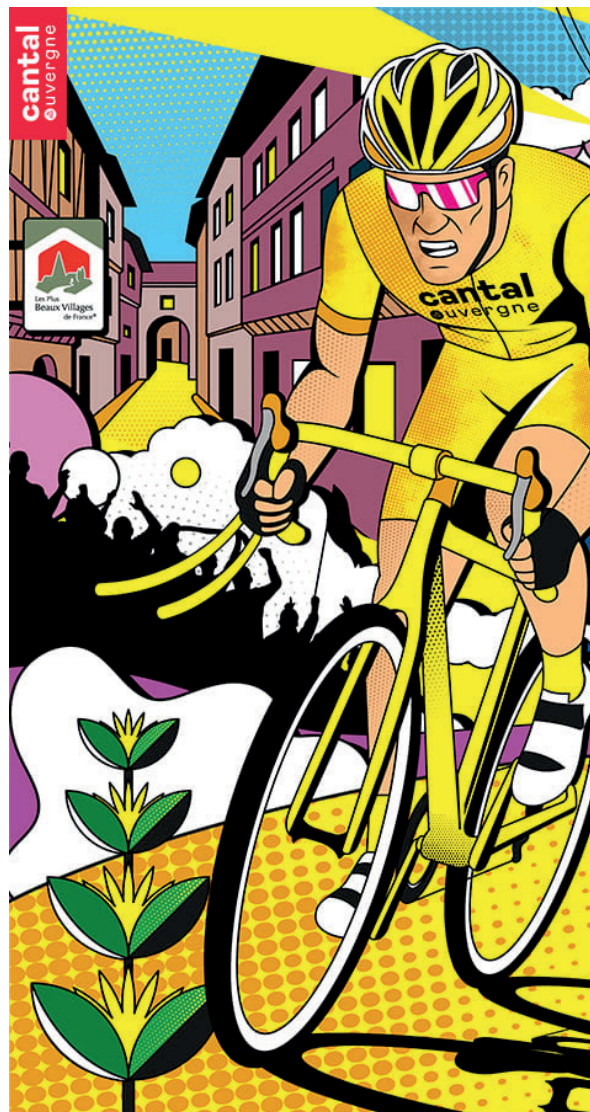
Distance : 166,6 km

Dénivelé positif : 3 900 mètres

Type : Montagne

Arrivée prévisionnelle au Lioran : 17h15 / 17h45

Tous ensemble, faisons du 14 juillet 2026 une date mémorable à Laveissière !





À ne pas manquer à Laveissière :

26-27-28
juin

Prana Fest

Festival de respiration

26-27-28
juin

23^{ème} Tournoi de Hockey sur Glace Eric Séruch



4-5
juillet

Trial 4x4 et buggy

14
juillet

10^{ème} étape du Tour de France au Lioran

17-18
juillet

Trail des 4x1800

20
juillet

Marché de pays

21
juillet

Cantal Tour Sport

24-25-26
juillet

Canta'l Rock

06
août

Spectacle Pelat de Joan Catala

Festival international du Théâtre de rue d'Aurillac

15
août

Fête patronale de la St Louis

15
août

Visite guidée du village de Laveissière

24
août

Marché de pays

26
août

Concert

Eglise de Laveissière

29-30
août

Championnat AURA VTT DH

Piscine de Laveissière :

Ouverture : samedi 27 juin
Nouveauté : paiement en CB
10h - 12h15 et 14h30 - 18h45

Aquagym en musique
du 09/07 au 13/08/2026
le jeudi de 19h à 19h45.
se renseigner au 06 45 74 61 80

Fermeture : dimanche 30 août

